

**Convention de partenariat entre
La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse
et INITIATIV' Retraite 51-08**

Entre :

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse (MSA 51-08-55)

dont le siège social est à REIMS (51100), 24, Boulevard Louis Roederer.

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc PILARD

Et représentée par sa Directrice Générale, Madame Anne DAL MOLIN

D'une part,

Et

INITIATIV' Retraite 51-08

dont le siège est à REIMS (51100), Maison des Agriculteurs, 2, Rue Léon Patoux

Représentée par son Président, Monsieur Daniel COFFINET

D'autre part,

PREAMBULE

Historique du partenariat

La MSA Marne-Ardenne-Meuse et INITIATIV' Retraite 51-08 partagent les mêmes valeurs et se retrouvent autour des enjeux de solidarité, d'engagement social, de valorisation du bénévolat au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale au sein des territoires.

Ce sont ces convergences qui les conduisent à conclure une convention de partenariat sur une durée de 4 ans, en référence à la convention de partenariat entre la CCMSA et La Fédération Nationale INITIATIV' Retraite, signée le 21 Octobre 2021.

Pour la MSA Marne-Ardenne-Meuse, ce partenariat s'inscrit dans la continuité. La convention prend le relais de la convention existante signée en 2010.

Cette convention est en cohérence avec les actions conduites par la MSA Marne Ardennes Meuse sur les thèmes de la promotion du rôle des retraités dans la société, de la prévention du vieillissement (programme Bien Vieillir) et de la préparation à la retraite.

Pour INITIATIV' Retraite 51-08, ce partenariat s'inscrit dans sa vocation à assurer la défense des intérêts matériels et moraux des retraités dans le cadre de l'intérêt général et à promouvoir leur rôle dans la vie sociale et au travers d'actions locales.

ARTICLE 1 : Axes du partenariat

La MSA Marne Ardennes Meuse et INITIATIV' Retraite 51-08 conviennent de collaborer dans les domaines suivants :

- La promotion de l'engagement bénévole à l'occasion du passage à la retraite,
- La coopération à la conception et au déploiement des actions de prévention et de santé publique (activité physique, Euréka, nutrition, sommeil, etc. ...),
- La promotion des solidarités sur les territoires, la consolidation des liens entre les générations, l'aide et les services aux aidants familiaux, la prévention des risques sanitaires, l'accès et la formation au numérique, etc...

ARTICLE 2 – Engagements de la MSA Marne-Ardennes-Meuse

La MSA Marne-Ardennes-Meuse s'engage à :

- Associer INITIATIV' Retraite 51-08 aux actions de préparation à la retraite (information auprès des futurs retraités),
- Se rapprocher d'INITIATIV' Retraite 51-08 pour lui proposer de s'associer au déploiement des parcours et actions collectives de prévention sur les thèmes du Bien Vieillir (Ateliers Vitalité, Ateliers Mémoire, Nutrition, Ateliers équilibre et activités physiques, numérique, habitat...),
- Associer INITIATIV' Retraite 51-08 aux actions de sensibilisation portant sur les grands programmes de prévention de santé publique (vaccination, dépistages...),
- Associer INITIATIV' Retraite 51-08 aux actions de solidarité sur les territoires, dans le domaine de l'autonomie des aînés et des politiques locales de santé.

ARTICLE 3 – Engagements d'INITIATIV' Retraite 51-08

L'Association INITIATIV' Retraite 51-08 s'engage à :

- Etudier toute opportunité de rapprochement avec les réseaux associatifs de l'offre de service MSA,
- Sensibiliser et mobiliser son réseau sur les actions et offres proposées par la MSA, notamment en lien avec les services d'Action Sanitaire et Sociale et de Prévention Santé, les ASEPT et les structures de l'offre de service sur les territoires.
- Relayer les actions et offres de la MSA Marne Ardennes Meuse auprès de ses adhérents,

- Intervenir lors des sessions de préparation à la retraite organisées par la MSA Marne Ardennes Meuse pour apporter son expérience en matière d'activités sociales, culturelles, complémentaire santé...

ARTICLE 4 – Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de 4 ans (2022-2025) et entre en vigueur à la date de sa signature entre les deux parties. Son terme est fixé au 31 Décembre 2025.

ARTICLE 5 – Information et communication réciproques

La MSA Marne Ardennes Meuse et l'association INITIATIV' Retraite 51-08 s'engagent à informer leur réseau respectif de la conclusion de cette convention de partenariat.

ARTICLE 6 – Evaluation

Un bilan sera réalisé par les deux parties à mi-parcours (Janvier 2024) et à la fin de cette période de 4 ans.

ARTICLE 7 – Modification et résiliation de la convention

La convention pourra être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties sous forme d'avenant.

La demande éventuelle de modification ou de résiliation devra être notifiée par écrit par une personne habilitée à engager l'Association INITIATIV' Retraite 51-08. Elle sera effective après un délai de 3 mois.

Fait à Châlons en Champagne
Le 5 septembre 2022
En deux exemplaires originaux

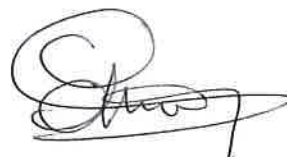
Jean Marc PILARD
Président MSA



Anne DAL MOLIN
Directrice MSA



Daniel COFFINET
Président INITIATIV' Retraite 51-08



Annexe 1 : Liste des référents de la présente convention

- Le référent de la MSA Marne Ardennes Meuse pour l'association INITIATIV' Retraite 51-08 est :

Brigitte LE CLECH, Sous directrice en charge de l'accompagnement social et des projets sur les territoires

Courriel : leclech.brigitte@mam.msa.fr

Téléphone : 03 26 40 86 02 - 06 86 66 63 19

- Le référent de l'association INITIATIV' Retraite 51-08 pour la MSA Marne-Ardennes-Meuse pour est :

Jean Claude Beaucourt,

Courriel : jeanclaudebeaucourt@free.fr

Téléphone : 06 72 00 39 00